AVIS DU CMF

AGREMENT DE LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP SMART EQUITY 2

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF n° 63-2014 du 23 décembre 2014
Adresse : 5, rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 16 juillet 2020, d'agréer la liquidation du fonds commun de placement «FCP SMART EQUITY 2», suite à l'expiration de sa durée de vie.